

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel BOTTERI, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026

PRESENTS : BOTTERI M - JOURNOUD R – SALVI Q – CHATILLON D – GILIBERT D – BRUN B – JACQUIER M – GRUMO C – SEON M – CAILLAUD S – DROUET D – PELABON D – REVERCHON J – SALVI M – VANET C

SECRETARE DE SEANCE : VANET Clément

ORDRE DU JOUR

1. Election du Maire
2. Fixation du nombre d'adjoints
3. Election des adjoints
4. Détermination des commissions municipales

Monsieur BOTTERI donne lecture de la charte de l'élu local lors du conseil municipal. Celle-ci est remise à chaque conseiller municipal.

Conformément aux dispositions légales, la séance est présidée par le doyen d'âge du conseil municipal, assisté du plus jeune conseiller faisant fonction de secrétaire.

1) Election du Maire

Il est procédé à l'élection du Maire au scrutin secret.

Candidat :

BOTTERI Michel

Résultats du vote :

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

BOTTERI Michel : 15 voix

À l'issue du scrutin, BOTTERI Michel est proclamé Maire de la commune et immédiatement installé dans ses fonctions.

2) Fixation du nombre d'adjoints

Le conseil municipal décide de fixer à 4 le nombre d'adjoints au Maire.

3) Election des adjoints

Il est procédé à l'élection des adjoints au Maire, au scrutin de liste à la majorité absolue.

Liste candidate :

- Liste menée par JOURNOUD Régine

Résultats du vote :

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

La liste présentée est élue.

Sont proclamés adjoints au Maire :

- 1^{ère} adjointe : JOURNOUD Régine
- 2^{ème} adjoint : SALVI Quentin
- 3^{ème} adjointe : CHATILLON Delphine
- 4^{ème} adjoint : GILIBERT Denis

4) Détermination des commissions municipales

Conformément à l'article L2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Monsieur le maire propose, suite aux nouvelles élections, de modifier et créer les commissions suivantes et de désigner les membres au sein des commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

NOM COMMISSION	PRESIDENT	VICE PRESIDENT	CONSEILLERS MUNICIPAUX
FINANCES	Michel BOTTERI	Régine JOURNOUD	Julien REVERCHON Denis GILIBERT
SCOLAIRE / CANTINE	Michel BOTTERI	Régine JOURNOUD	Marylène JACQUIER Julien REVERCHON Delphine PELABON
PERSONNEL	Michel BOTTERI	Michel BOTTERI	Quentin SALVI Denis GILIBERT Bernard BRUN
JUMELAGE	Michel BOTTERI	Régine JOURNOUD	Denis GILIBERT Quentin SALVI
URBANISME / TRAVAUX	Michel BOTTERI	Denis GILIBERT	Marion SALVI Julien REVERCHON Bernard BRUN Corine GRUMO
BATIMENTS COMMUNAUX	Michel BOTTERI	Denis GILIBERT	Clément VANET Bernard BRUN Corine GRUMO Quentin SALVI
ENVIRONNEMENT	Michel BOTTERI	Quentin SALVI	Stéphanie CAILLAUD Corine GRUMO Denis GILIBERT
FETES/CEREMONIES	Michel BOTTERI	Denis GILIBERT	Delphine CHATILLON Marylène JACQUIER Corine GRUMO

PATRIMOINE/CULTURE	Michel BOTTERI	Quentin SALVI	Corine GRUMO Bernard BRUN Delphine CHATILLON Stéphanie CAILLAUD Marc SEON
HALLE	Michel BOTTERI	Michel BOTTERI	Marion SALVI Clément VANET Bernard BRUN Denis GILIBERT
COMMUNICATION (INFORMATION- INTERNET)	Michel BOTTERI	Quentin SALVI	Denis GILIBERT Marc SEON Corine GRUMO Bernard BRUN
CCAS - Comité Consultatif	Michel BOTTERI	Delphine CHATILLON	Delphine DROUET Delphine PELABON Marylène JACQUIER
Appel d'offres	Michel BOTTERI		Marion SALVI Denis GILIBERT
Délégation de service publique	Michel BOTTERI		Régine JOURNOUD Quentin SALVI Delphine CHATILLON Denis GILIBERT

Le Maire
Michel BOTTERI

Séance finie à 20h10

